

Hôtel de Ville
31170 TOURNEFEUILLE
☎ : 05 61 15 93 80
Courriel : dst@mairie-tournefeuille.fr

MARCHE N° 19- 17 TECH M08

**Lot n° 2 : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
REHABILITATION DU LOCAL JEUNESSE RUE DE
L'ARIEGE A TOURNEFEUILLE**

ACTE D'ENGAGEMENT

Entreprise :

PROCEDURE DE CONSULTATION

Marché passé en application de l'article 27 du Décret du 25 mars 2016

Le présent acte d'engagement comporte 10 pages numérotées de 1 à 10

ARTICLE 1 : PARTIES CONTRACTANTES :

DESIGNATION, ADRESSE, TELEPHONE DU SERVICE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Tournefeuille
Hôtel de Ville
Bp 80104
31170 TOURNEFEUILLE
☎ 05.62.13.21.21
☎ 05.62.13.21.00

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objet la réhabilitation du Local municipal Jeunesse situé rue de l'Ariège à Tournefeuille.

Il est alloté comme suit :

- Lot 1 : démolition – gros œuvre – structure
- **Lot 2 : serrurerie**
- Lot 3 : plâtrerie – faux plafond
- Lot 4 : menuiseries bois - aménagements
- Lot 5 : revêtements de sol - faïence
- Lot 6 : peinture
- Lot 7 : plomberie / CVC
- Lot 8 : électricité C Fort / C Faible

Toutes les activités liées à l'objet du présent marché devront être exécutées conformément aux textes de loi et décrets en vigueur.

Le présent marché est passé par le Pouvoir Adjudicateur après une consultation ouverte organisée selon une procédure adaptée en vertu des articles 27 & 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics modifié pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire de Tournefeuille par délégation de compétence reçue par décision de l'organe délibérant en date du 28 juin 2015

DESIGNATION, ADRESSE, TELEPHONE DE LA PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 130 DU DECRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016:

Monsieur le Maire
Mairie de Tournefeuille
Hôtel de Ville – 31170 Tournefeuille
Tel : 05.62.13.21.21 – Fax : 05.62.13.21.00

DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE :

Architectes :
KHORSI-ORDONNEAUD
81bis chemin Le Goff - 31100 Toulouse
Tél : 05 61 22 15 95 - Fax : 05 34 45 23 89
E-mail : contact@khorsi-ordonneaud.fr

Bureau d'Etudes :
MATH INGENIERIE
Parc Technologique du Canal
1 rue Giotto
31520 Ramonville Saint Agne
Tel : 05 62 49 47 70 - Fax : 05 61 80 10 56
E-mail : pebayle@math-ingenierie.fr

DESIGNATION, ADRESSE, TELEPHONE DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

Monsieur le Trésorier Payeur Général de Cugnaux,
Adresse : 46 Place de l'église, 31270 Cugnaux.
Tél : 05.62.20.77.77

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (*nom, prénom*) :

.....

Agissant au nom et pour le compte de :
(*Intitulé complet et forme juridique de la société*)

.....

.....

Domiciliée :

.....

.....

N° de téléphone :

Courriel :@.....

Numéro d'identité de l'établissement (**SIRET**) :

- Agissant pour mon propre compte ;
- Agissant pour le compte de la société (indiquer le nom)
- Agissant en tant que mandataire
- du groupement solidaire du groupement conjoint

Pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du
.....

Après avoir pris connaissance des documents du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), Règlement de consultation, Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ...), de ses annexes et des documents qui y sont mentionnés, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves**

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant les procédures adaptées de marché public adoptées par la Commune de Tournefeuille par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} octobre 2018,

Après avoir établi les déclarations et produit toutes attestations prévues aux articles 44, 48 et suivants du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et les documents demandés,

1°) M'engage à produire si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles D.8222-5, D.8222-7 et D8222-8 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 51 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.

Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses, prescriptions et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations objet du présent marché aux conditions ci-après définies, qui constituent l'offre de la société pour le compte de qui j'interviens.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Atteste sur l'honneur que le travail que le travail sera effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

Je m'engage à fournir les attestations justifiant que je suis titulaire d'une assurance civile et professionnelle garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

4°) M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

Par le fait même d'avoir fait acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît notamment :

- S'être assuré des conditions générales d'exécution des prestations tant du point légal, administratif que physique. Toute carence, erreur ou omission du Titulaire dans l'obtention de ces renseignements ne pourra qu'engager sa responsabilité totale et entière et demeure à sa charge.
- avoir établi sous sa responsabilité les prix unitaires qui ne pourront en aucun cas être remis en cause, ni faire l'objet de modification ou de réclamation de quelque nature que ce soit
- avoir pris connaissance de tous les documents de l'Appel d'Offre et avoir inclus dans les prix unitaires établis sous son entière responsabilité, toutes sujétions inhérentes à l'appréciation de la nature des difficultés, au site et à l'exécution des prestations.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de consultation.

ARTICLE 3 : OFFRE

Les prix sont fermes et actualisables, selon les dispositions du C.C.A.P.

L'ensemble des travaux sera rémunéré par application d'un prix forfaitaire dans les conditions suivantes :

Montant du lot 2 :

Offre de base : lot 2 serrurerie

Montant H.T
Montant T.V.A
MONTANT T.T.C

Option 1 : grille à enroulement

Montant H.T
Montant T.V.A
MONTANT T.T.C

Option 2 : couverture bac acier pente 7%

Montant H.T
Montant T.V.A
MONTANT T.T.C

Option 3 : accès toiture

Montant H.T
Montant T.V.A
MONTANT T.T.C

MONTANT HT OFFRE DE BASE :

MONTANT HT OFFRE DE BASE + OPTIONS :

• **Les modalités de rémunération :**

Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée dans le règlement de la consultation
Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant

obligatoirement la prestation.

Le délai global de paiement des prestations est de 30 jours maximum à compter de la réception par la personne publique de la demande de paiement.

La date de réception de la demande de paiement et la date d'exécution des prestations sont constatées par la personne publique.

Le délai global de paiement expire à la date de règlement par le comptable.

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de huit points (décret n°2013-269 du 29 mars 2013).

- **COORDONNEES DU COMPTE DU TITULAIRE**

Le titulaire demande que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Compte ouvert au nom de

Etablissement bancaire :

Agence :

Adresse :

Numéro du compte : Clé RIB :

Code banque : Code guichet :

IBAN :

BIC :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE COMPLET

- **Présentation des factures :**

La prestation donne lieu à un paiement après service fait.

Le titulaire remet au maître d'œuvre une facture en un exemplaire ou la lui transmet par Chorus Pro, précisant les sommes auxquelles il prétend du fait de l'exécution du marché et donnant tous les éléments de détermination de ces sommes.

Il joint, si nécessaire, les pièces justificatives.

Le maître d'œuvre la transmettra à la personne responsable du marché

Cette remise est opérée au début de chaque mois pour les prestations faites le mois précédent, à l'adresse suivante ou par Chorus Pro:

Mairie de TOURNEFEUILLE
Service Financier
Place de la Mairie – BP 80104
31170 TOURNEFEUILLE
comptabilité@mairie-tournefeuille.fr

Outre les mentions légales, la facture devra indiquer :

- La **référence du marché** ou accord-cadre (n° et objet du marché ou accord-cadre)
- Le **nom**, la dénomination sociale, les coordonnées
- N° **SIRET** du créancier
- Le numéro du bon de commande ou ordre de service
- Le **numéro d'engagement**
- La **date** et le lieu d'exécution
- Le service municipal ayant bénéficié de la prestation
- Le **montant** HT de la prestation fournie, le taux et le montant de la TVA et le montant total TTC de la facture à régler.
-

- **Avance forfaitaire**

- Je ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P. (1)
- Je refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5.2 du C.C.A.P. (1)

(1) Cocher la mention utile

ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai prévisionnel des travaux est fixé à **5 mois** dont période de préparation comprise. Ce délai est le délai maximal autorisé.

ARTICLE 5 : RESILIATION DES LITIGES

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions et selon les modalités prévues article 46 du CCAG travaux sauf dispositions contraires dans les documents du présent marché.

Pour tout renseignement et en cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse.

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

SIRET : 173 100 058 00010

Les contractants conviennent que les messages reçus par télécopie ou courriel avec accusé de réception ont la même valeur que celle accordée à l'original.

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle décennale, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché ou accord-cadre.

En cas d'infraction aux clauses contractuelles, le représentant du pouvoir adjudicateur peut résilier le présent marché sans indemnité, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de quinze jours.

Le titulaire est tenu de notifier immédiatement au représentant du pouvoir adjudicateur les modifications survenant au cours de l'exécution du marché ou accord-cadre qui se rapportent :

- aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise ;
- à la raison sociale de l'entreprise ou à sa dénomination ;
- à son adresse ou à son siège social selon qu'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale ;

- ses coordonnées bancaires ou postales

Ces changements ne feront pas l'objet d'avenant et seront simplement modifiés par la collectivité afin d'assurer la continuité des règlements comptables.

S'il néglige de se conformer à cette disposition, le titulaire est informé que le représentant du pouvoir adjudicateur ne saurait être tenue pour responsable des retards de paiements des factures présentant une anomalie par comparaison aux indications portées dans l'acte d'engagement, du fait de modifications intervenues au sein de la société et dont la collectivité n'aurait pas eu connaissance.

A _____, le _____

Le candidat, Nom :

Signature et cachet de la Société :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DE L'OFFRE – Marché N° 19- 08 TECH M04

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement pour le lot n°2 pour un montant de

A _____, le

Le Pouvoir Adjudicateur
Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire de Tournefeuille

ARTICLE 7 : NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Le numéro du marché est à rappeler dans toute facture ou correspondance, ainsi que le n° et l'intitulé du lot.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, joindre au présent acte d'engagement l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise en main propre, le titulaire signera la formule ci-dessous :

“ Reçu à titre de notification une copie conforme du présent marché ”

A _____, le

Nom :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé ») et cachet de la Société

IMPORTANT :

La garantie à première demande qui peut remplacer la retenue de garantie doit être fournie dans les meilleurs délais après notification

En cas de sous-traitance, les pièces à fournir sont :

L'acte spécial DC4, la déclaration du candidat DC2 - Le numéro SIRET - le code APE - Un RIB

MARCHE N° 19- 08 TECH M04
CADRE POUR FORMULES DE NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises.

A _____, le _____

Le Pouvoir Adjudicateur (3),

A remplir si un sous-traitant bénéficiant du paiement direct est désigné en cours de marché.

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants admis au paiement direct est ramenée à _____ € environ.

A _____, le _____

Le Pouvoir Adjudicateur,

(1) A remplir par l'administration en original sur une photocopie.

(2) A compléter en cas de cotraitante ou de sous-traitance par les mots : " ... en ce qui concerne la partie des prestations évaluées à ...€ et devant être exécutées par ... " (nom du titulaire, du cotraitant ou du sous-traitant, chacun recevant une photocopie comportant la formule d'exemplaire unique avec cantonnement à sa part).

(3) Date et signature originale.